

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1778 :

Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2025 - Budget principal et budgets annexes

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphane, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-215/ANNEXE-20241216-36-1778-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024
Michel FONTAINE

Affaire n°36/1778 : Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2025 - Budget principal et budgets annexes.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Le projet de Budget Primitif de la Ville de Saint-Pierre pour l'exercice 2025 peut se résumer ainsi :

I- LE BUDGET PRINCIPAL :

I-1- Les grandes masses :

Le projet de Budget Primitif 2025 s'équilibre en mouvements réels à la somme de **243 112 000 €**, en **augmentation (+ 5.9 %) par rapport à 2024 :**

Section	Budget Primitif 2025		Variation	Budget Primitif 2024	
	Montant	Proportion		Montant	Proportion
Investissement	104 925 000 €	43%	11.2%	94 332 000 €	41%
Fonctionnement	138 187 000 €	57%	2.2%	135 215 000 €	59%
Total	243 112 000 €	100%	5.9%	229 547 000 €	100%

Les dépenses d'investissement sont à nouveau en progression, malgré un effort d'équipement stabilisé sur un niveau toujours élevé pour mener à terme les dernières opérations structurantes de la fin du mandat municipal.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, après avoir subi les chocs inflationnistes successifs intervenus depuis 2022, celles-ci sont désormais sensiblement impactées par les nouvelles baisses de recettes imposées par l'Etat aux plus grandes collectivités locales, dont Saint-Pierre.

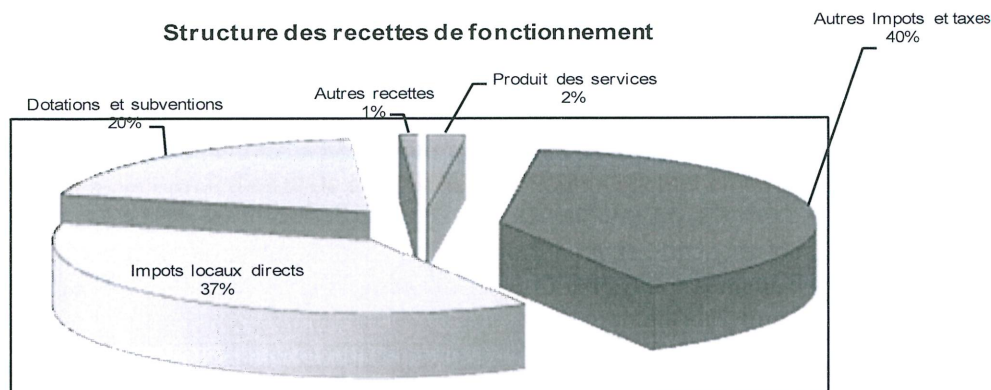
I-2- La section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 149 380 000 € (+ 2.8 %)

RECETTES	Budget Primitif 2025	%	Budget Primitif 2024	%	Variation %	Variation €
FONCTIONNEMENT	149 380 000	100%	145 270 000	100%	2.8%	4 110 000
Produit des services	3 355 000	2%	3 800 000	3%	-11.7%	-445 000
Autres Impôts et taxes	59 365 000	40%	57 170 000	39%	3.8%	2 195 000
Impôts locaux directs	55 400 000	37%	55 000 000	38%	0.7%	400 000
Dotations et subventions	29 835 000	20%	27 550 000	19%	8.3%	2 285 000
Autres produits de gestion courante	425 000	0%	900 000	1%	-52.8%	-475 000
Atténuation de charges	1 000 000	1%	850 000	1%	17.6%	150 000

Les recettes de fonctionnement prévues enregistrent une augmentation modérée (+ 2.8 %), leur évolution étant toujours dépendante du dynamisme fiscal en raison de la structure des recettes courantes, dont les trois quarts sont de nature fiscale.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241216-36-1778-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024



Les ressources supplémentaires du prochain exercice devraient néanmoins procéder essentiellement de recettes de transfert (dotations) en hausse et d'une fiscalité indirecte toujours en progression.

Pour rappel, de par son statut de commune ultra-marine, la ville bénéficie désormais d'une Dotation Globale de Fonctionnement équivalente aux autres communes de sa state démographique suite à la mise en oeuvre depuis 2020 d'une meilleure péréquation nationale (hausse de la Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer) visant au rattrapage des dotations en faveur de l'outre-mer.

L'augmentation des recettes de transfert procède également des compensations des exonérations ou suppressions fiscales décidées par l'Etat sur les impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences principales, taxe d'habitation sur les logements vacants, impôts de production).

De même, les recettes de fiscalité indirecte (octroi de mer, taxe sur carburants, taxe sur casino, ...), en dépit de leur exposition directe à la conjoncture économique, devraient normalement résister si l'amélioration de l'activité se poursuit à la faveur de la fin de la forte inflation et de la baisse des taux amorcée sur les marchés financiers.

En revanche, s'agissant de la **fiscalité directe**, le produit attendu en 2025 des taxes foncières va probablement subir le prélèvement de 3 M€ prévu pour Saint-Pierre au titre de sa participation au **fonds de précaution** inscrit dans le Projet de Loi de Finances 2025 examiné actuellement au Parlement.

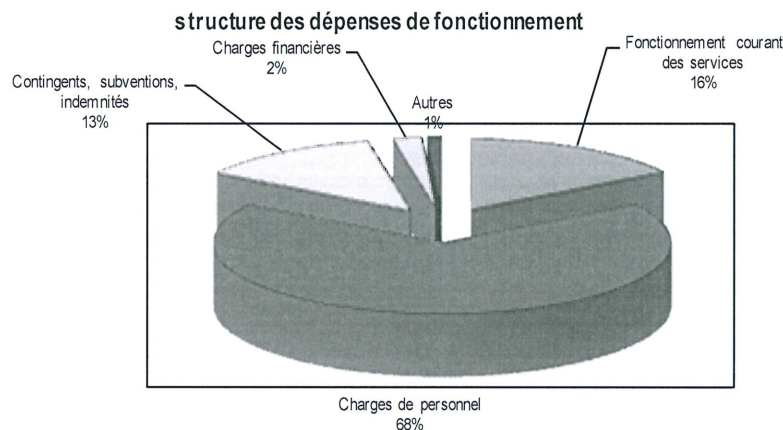
Pour rappel, la création d'un nouveau « fonds de réserve » pour les finances locales, mesure phare du PLF 2025, vise à associer les collectivités territoriales à un effort de redressement des finances publiques sans précédent. Ce fonds serait abondé par un prélèvement sur le montant des impositions des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros.

Cette ponction, associée à une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition indexée sur une inflation sensiblement en retrait par rapport aux 3 dernières années, amputera très nettement la progression attendue du produit des taxes foncières à pression fiscale constante (taux inchangés).

Calculé à 2 % des recettes réelles de fonctionnement, ce prélèvement, s'il devait être finalement appliqué suite à l'adoption du PLF 2025, pèsera sur la dynamique des recettes et l'objectif de préservation des épargnes.

DEPENSES	Budget Primitif 2025	%	Budget Primitif 2024	%	Variation	Variation
FONCTIONNEMENT	138 187 000	100%	135 215 000	100%	2.2%	2 972 000
Fonctionnement courant des services	22 670 000	16%	21 845 000	16%	3.8%	825 000
Charges de personnel	94 500 000	68%	93 500 000	69%	1.1%	1 000 000
Contingents, subventions, indemnités	17 277 000	13%	16 530 000	12%	4.5%	747 000
Charges financières	2 510 000	2%	2 340 000	2%	7.3%	170 000
Charges exceptionnelles	730 000	1%	500 000	0%	46.0%	230 000
Dotations aux provisions	500 000	0%	500 000		0.0%	0

Les **dépenses de fonctionnement**, dont la progression s'établit à + 2.2 %, ont dû être ajustées en raison de la ponction de 3 M€ prévue sur les recettes de fonctionnement, tout en essayant de préserver les réajustements opérés lors du budget supplémentaire de l'exercice précédent.



La masse salariale reste maîtrisée, dans le prolongement du ralentissement observé dans leur progression ces dernières années et accentué en 2024.

De même, des efforts ont été demandés aux services pour contenir l'augmentation des frais généraux à un niveau proche de l'inflation.

Parmi les dépenses de « contingents, subventions, indemnités », les crédits en faveur du secteur associatif et social (chapitre 657 y compris CCAS) demeurent en progression de + 4.7 % (12 747 000 €) tandis que plus de 3 600 000 € serviront à assurer la participation financière obligatoire de la ville aux organismes publics (SDIS, SIDELEC) ou privés (forfait communal versé aux écoles privées sous contrat).

Enfin, en dépit d'une détente des taux d'intérêts amorcée mi-2024 sur les marchés financiers, l'endettement de la ville requiert un réajustement des frais financiers à hauteur de + 170 000 €.

I-3 – Le financement des investissements :

Les recettes d'investissement

93 732 000 €

(+ 11.2 %)

RECETTES	Budget Primitif 2025	%	Budget Primitif 2024	%	Variation %	Variation €
INVESTISSEMENT	93 732 000	100%	84 277 000	100%	11.2%	9 455 000
Dotations	6 500 000	7%	7 700 000	9%	-15.6%	-1 200 000
Subventions d'investissement	10 650 000	11%	4 187 000	5%	154.4%	6 463 000
Emprunts GAD	20 000 000	21%	10 000 000	12%	100.0%	10 000 000
Emprunts et dettes assimilés en capital	55 582 000	59%	56 532 000	67%	-1.7%	-950 000
Produits des cessions	1 000 000	1%	5 858 000	7%	-82.9%	-4 858 000

GAD : Gestion Active de Dette et de trésorerie.

Les recettes réelles d'investissement prévues sont en nette progression (+ 11.2 %). Cette augmentation procède néanmoins d'un renforcement programmé des opérations de trésorerie.

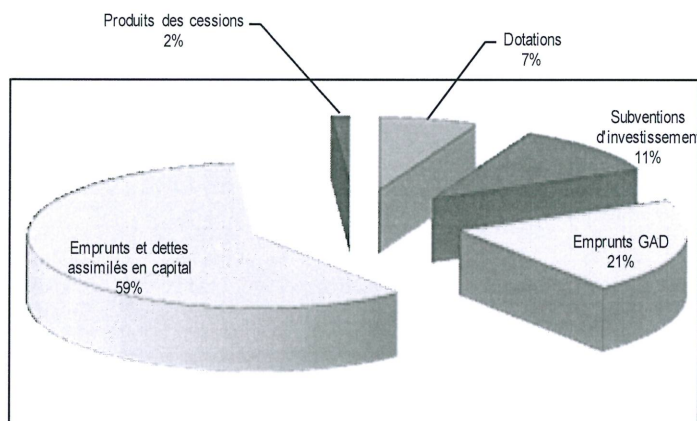
Les subventions d'investissement sont en forte augmentation. Elles retrouvent en fait un niveau normal après des prévisions d'encaissement inscrites au budget primitif 2024 tenant compte de l'échéance en 2023 de la plupart des différents plans de relance (trans)nationaux mis en place suite à la crise sanitaire.

Les dotations (FCTVA) sont en recul, en prévision, d'une part, d'un effort d'équipement normalisé en 2024 suite au pic historique de 2023, d'autre part, d'une réduction du taux de remboursement du FCTVA, autre mesure de participation des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques prévue dans le PLF 2025.

Au final, le besoin de financement des investissements prévus en 2025 requiert moins de ressources bancaires.

L'autorisation de souscription d'un emprunt maximal est par conséquent ramenée à 55 582 000 €, tout en rappelant que, comme chaque année, ce plafond sera réduit significativement en cours d'exercice en fonction de la variation du fonds de roulement, de manière à respecter l'objectif d'un endettement maîtrisé.

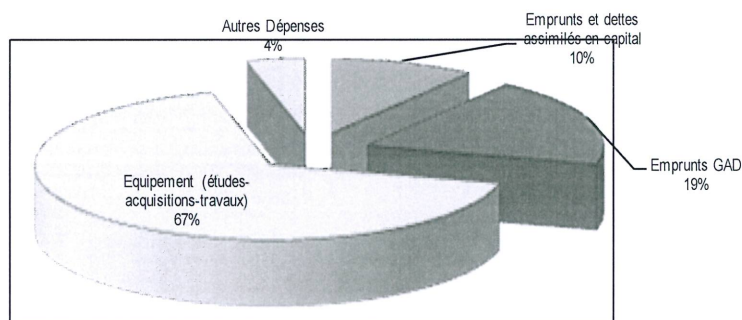
structure des recettes d'investissement



DEPENSES	Budget Primitif 2025	%	Budget Primitif 2024	%	Variation	Variation
INVESTISSEMENT	104 925 000	100%	94 332 000	100%	11.2%	10 593 000
Dotations reversées	400 000	0%	450 000	0%	-11.1%	-50 000
Emprunts et dettes assimilés en capital	10 010 000	10%	10 100 000	11%	-0.9%	-90 000
Emprunts GAD	20 000 000	19%	10 000 000	11%	100.0%	10 000 000
Equipement (études-acquisitions-travaux)	70 560 000	67%	71 107 000	75%	-0.8%	-547 000
Participations et autres immob. Financières	3 955 000	4%	2 675 000	3%	47.9%	1 280 000

Représentant 43 % du budget, **les dépenses d'investissement** sont toujours en progression (+ 11.2 %). Les dépenses d'équipement y sont toujours prépondérantes.

structure des dépenses d'investissement



Ainsi, **l'effort d'équipement** reste soutenu à 70 560 000 € (- 0.8 %) et comprend, d'une part, les crédits de paiement de l'exercice issus des autorisations de programme votées, d'autre part, de nouvelles opérations d'équipement.

Les crédits de paiement ouverts en 2025 concernent essentiellement les opérations suivantes du PPI :

Opération	Libellé	BP 2025 Propositions
15020001	FUTUR CENTRE ADMINISTRATIF	20 592 380.00
98640007	VOIRIE GENERALE (REGIE ET TRAVAUX EN ENTREPRISE)	7 720 000.00
18026001	CIMETIERE DE LA LIGNE PARADIS PHASE DEFINITIVE	5 200 000.00
07930002	ECONOMIE D'ENERGIE DEVELOPPEMENT DURABLE	2 850 000.00
96651001	RESERVES FONCIERES	2 300 000.00
98251007	GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES STADES	2 120 000.00
98022004	DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	2 050 000.00
24845001	AMENAGEMENT DES RUES AUTOUR DU CENTRE ADMINISTRATIF	2 000 000.00
14824001	RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE BOIS D'OLIVES	1 305 564.00
24322001	REHABILITATION DU STADE LEONUS BENARD DES CASERNES	1 300 000.00
97251004	STADE MONT VERT LES HAUTS	1 200 000.00
19251002	CUISINE CENTRALE DE GRAND BOIS ECOLE R MONDON	1 000 000.00

Au final, le budget de l'exercice 2025 de la ville (budget principal) s'efforce de respecter la trajectoire financière adoptée lors du débat sur les orientations budgétaires avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement rendue incontournable par le prélèvement sur recettes décidé par l'Etat.

La sécurisation du financement des grosses opérations d'investissement en cours requiert la consolidation des épargnes et des fonds propres pour réduire le recours à l'emprunt.

II- LE BUDGET CONSOLIDE (budgets principal et annexes) :

BUDGET ANNEXE DU PORT

Section	Budget Primitif 2025		Variation	Budget Primitif 2024	
	Montant	Proportion		Montant	Proportion
Investissement	535 850 €	94%	-39.5%	885 850 €	96%
Fonctionnement	32 150 €	6%	0.0%	32 150 €	4%
Total	568 000 €	100%	-38.1%	918 000 €	100%

Le budget du port est arrêté à la somme de **568 000 €** (en mouvements réels).

Il est rappelé que le changement de mode de gestion de l'équipement portuaire décidé en 2021 (délégation de service public confiée à la SPL Opus en lieu et place de la régie avec autonomie financière) a affecté la structure budgétaire du budget annexe. Les investissements y sont prépondérants alors que la section de fonctionnement se limite aux charges d'amortissement des biens et aux charges financières.

Le financement de l'investissement est assuré essentiellement par l'emprunt dont l'autorisation maximale de souscription est limitée à 480 000 €.

Au final, dans sa présentation consolidée incluant les budgets annexes, **le budget primitif 2025** de la ville s'élève à la somme de **243 680 000 €**, en augmentation de **+ 5.7 %**, dont **71 010 000 €** seront consacrés à l'effort d'équipement :

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241216-36-1778-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

BUDGET CONSOLIDE

Section	Budget Primitif 2025		Variation	Budget Primitif 2024	
	Montant	Proportion		Montant	Proportion
Investissement	105 460 850 €	43%	10.8%	95 217 850 €	41%
Fonctionnement	138 219 150 €	57%	2.2%	135 247 150 €	59%
Total	243 680 000 €	100%	5.7%	230 465 000 €	100%

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention(s) (GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie)), DECIDE :

- DE VOTER le Budget Primitif de la Ville (Budget Principal et budgets annexes) pour l'exercice 2025 au niveau du chapitre.

- D'AUTORISER l'exécutif à procéder pour l'exercice 2025 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	149 780 000.00	149 780 000.00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	132 325 000.00	132 325 000.00
TOTAL DU BUDGET (3)	282 105 000.00	282 105 000.00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE PORT	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	88 000.00	88 000.00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	535 850.00	535 850.00
TOTAL DU BUDGET (3)	623 850.00	623 850.00



P/EXTRAIT CONFIRME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241216-36-1778-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024